

**EXTRAIT DU REGISTRE D**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Bertrand MALQUIER

**Séance publique du 7 DECEMBRE 2023 à 18h00**

Date de convocation : 30 novembre 2023

<b>Délibération</b>	<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>N°C2023_233</b>	<b>Votants :</b>	
	<b>Suffrages exprimés :</b>	
	Pour :	
	Contre :	
	Abstention :	

**SECRETAIRE DE SEANCE :** FABRE Alain

**PRESENTS :** ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; AZIBERT Gérard ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine ; CESAR Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélia ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; FABRE Alain ; FRANCOIS Patrick ; GERMA Alain ; GOUIRY Catherine ; JAMMES Michel ; LETEISSIER Gérard ; LORENZO-MACIAS Dominique ; LUCIEN Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MALQUIER Bertrand ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PAIRO Jacques ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SANCHEZ Christine ; SEGUI Jeanne Maryse ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE :** GIARDINA Vincenzo ; HERNANDEZ Joël ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; MARTIN Henri ; PY Michel ; VICO Alain ;

**EXCUSES :** BASTIE Yves ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; DARAUD Jean-François ; HUYNH-VAN Nathalie

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2023\_251) ; DEBLED Serge (délibération N°C2023\_243) ; DURAND Viviane (délibération N°C2023\_243) ; GIARDINA Vincenzo (jusqu'à la délibération N°C2023\_234) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2023\_243) ; LACOMBE Gérard (délibération N°C2023\_243) ; LAPALU Christian (délibération N°C2023\_243) ; MARTIN Henri (délibération N°C2023\_243) ; PY Michel (jusqu'à la délibération N°C2023\_251)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOUISSET Cyrielle ; BREHON Bruno ; CHARPENTIER Christine ; FAGES Gilles ; GUENFICI Alexandre ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RUDENT Yann

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :** CHING Monique (à partir de la délibération N°C2023\_252) ; DEBLED Serge (jusqu'à la délibération N°C2023\_242 et à partir de la délibération N°C2023\_244) ; DURAND Viviane (jusqu'à la délibération N°C2023\_242 et à partir de la délibération N°C2023\_244) ; VICO Alain (à partir de la délibération N°C2023\_262)

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Installation conseillère communautaire Narbonne**

Suite à la démission de Madame Gaëlle PAVAN de son poste de conseillère municipale et par conséquent de conseillère communautaire, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément aux dispositions du 1° du I de l'article L. 273-9 et L273-10 du code électoral : Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Ainsi, le siège vacant au sein de l'instance délibérante est pourvu par Madame Christine CARLESSO (SANCHEZ)

**Le Conseil décide :**

- D'installer Madame Christine CARLESSO (SANCHEZ) en tant que conseillère communautaire pour la Ville de Narbonne.

Délibération certifiée exécutoire compte  
tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Bertrand MALQUIER,



Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montpellier (6, RUE PITOT - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).*